Signature de convention réglementaire relative à la pratique de l'IVG médicamenteuse en ville : démarches administratives

Pour les établissements

Le responsable du CIVG :

- Signe la convention et la fait signer au chef de service et à la direction ;
- Remet au praticien les fiches de liaison et les modalités de transmission de ces fiches ;
- L'informe quant à la possibilité de figurer dans l'annuaire des sites internet des réseaux de périnatalité ;
- Lui remet le formulaire d'inscription au site ivglesadresses.org ;
- Adresse la convention à l'ARS par email : ars-ara-ivg@ars.sante.fr .

Pour le praticien ou centre de santé conventionné

Démarches obligatoires

- Convention à adresser :
  - au Conseil de l'Ordre des médecins ou sages-femmes,
  - au Conseil de l'Ordre des pharmaciens.
- Informer la CPAM.
- Informer l'assureur professionnel.
- Livret IVG à mettre à disposition du public, disponible sous forme dématérialisée : https://ivg.gouv.fr/le-guide-ivg.html
- Livret IVG format papier disponible auprès des CIVG de référence.

Démarches facultatives

- Convention à envoyer à l'ARS par email : ars-ara-ivg@ars.sante.fr
- Informer le réseau de périnatalité référent :

Réseau Elena reseau.elena@chu-st-etienne.fr
Réseau périnatal Alpes-Isère SecretariatReseauPerinatal@chu-grenoble.fr
Réseau périnatal des 2 Savoie rp2s@ch-metropole-savoie.fr
Réseau Aurore HCL.AURORE@chu-lyon.fr
Réseau de santé périnatale d'Auvergne contact@auvergne-perinat.org

- Informer le site ivglesadresses.org pour être référencé.
- Prendre contact avec les centres de planification du secteur ou informer la coordination des centres de planification pour informer de cette activité, et dans la région lyonnaise le groupe d'optimisation des relations entre CPEF et CIVG à nayxeres@ch-stjoseph-stluc-lyon.fr
- Prendre contact avec le Numéro vert pour informer de l'activité – 0800 08 11 11.

Informations pour les praticiens et centres conventionnés :

L'ARS recueille les périodes de congés des centres et praticiens dans le cadre de la continuité des soins. Un questionnaire est adressé par email. Merci de communiquer votre adresse mail à l'ARS si vous voulez y participer.